



Bureau du 28 avril 2017

Objet n°4 : avenant au marché public ayant pour objet les opérations de déploiement d'opérations de montée en débit

Rapport du Président relatif à la délibération B 2017-004

Ce marché attribué à la société SOBECA doit évoluer afin que les éléments du réseau de communications électroniques créés dans le cadre de l'exécution de ce marché puissent être intégrés sous Net géo2. Ce logiciel largement utilisé par les différents opérateurs permet d'établir un référencement de la totalité des éléments composant un réseau et d'effectuer un suivi des évolutions du réseau dans le temps. Cette démarche est essentielle pour assurer la pérennité d'un réseau présent pour plusieurs décennies et pour permettre à ne pas être lié à un acteur unique pour l'exploiter, ce dernier pouvant faire le nécessaire pour conserver des informations essentielles à la reprise du réseau.

Il est donc proposé d'ajouter cette prestation au bordereau des prix unitaires du marché visé en objet :

Objet	Unité	PU HT	PU TTC
Plus-value pour création d'un shape récolé des infrastructures, comprenant les câbles, les points techniques, les supports, les sites ainsi qu'un schéma de câblage (plans de boîte et synoptique fibres). Mise en forme des informations du shape selon la nomenclature NetGeo Altitude Intégration des éléments suivants sur NetGeo2: -Câbles optiques, chambres -Support (fourreaux), équipement (BPE, Tiroir Optique) -Site (NRA, Armoires PRM) Réalisation du câblage et vérification des routes optiques sur le logiciel NetGeo2	ml	0,25 €	0,30 €

### Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX  
Tél : 02 32 31 93 09  
Fax : 02 32 60 45 18  
Courriel : contact@eurenumerique.fr

**Bureau du Syndicat Mixte Ouvert**

**Extrait du procès-verbal des délibérations**

**Eure Numérique**

**Délibération n°B2017-04**

Objet : avenant au marché public ayant pour objet les opérations de déploiement d'opérations de montée en débit

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique,

Le Bureau réuni le 28 avril 2017 à l'Hôtel du Département à Evreux, le quorum étant atteint,

Décide :

- D'adopter le rapport du Président relatif à la passation d'un avenant au marché public ayant pour objet la maintenance du réseau de collecte
- D'autoriser le Président d'Eure Numérique à signer l'avenant audit marché permettant de prévoir l'intégration sous Net géo 2 des éléments de réseau établis lors de la réalisation d'une opération de montée en débit et faisant l'objet d'une commande complémentaire au prix maximal par unité de réalisation sur lequel le titulaire s'engage.

- Nombre de voix pour : 6
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 28 avril 2017

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Hervé Maurey**

